



## Erreur d orthographe sur un jugement jaf

Par **Anneelisabeth1412**, le **24/07/2020** à **11:50**

Bonjour, un jugement jaf a été rendu en 2017, je ne pouvais pas me présenter à l'audience car je commençais un contrat le jour même, j'ai jamais eu la copie de ce jugement. Du coup quand j'ai demandé au tribunal une copie, ils m'ont envoyé un jugement daté de 2015. Je me suis déplacé au tribunal et ils m'ont remis encore le jugement de 2015. En sortant je me suis aperçu que ce n'était pas le bon, je suis retourné voir le greffier pour lui signaler et lui dire qu'une faute d'orthographe avait sans doute été faite sur mon nom de famille. Après avoir insisté ils m'ont remis le jugement que je demandais depuis un certain temps et qui contenait effectivement une faute à mon nom. Du coup problème avec le père de mes enfants. Ai-je un recours possible car n'ayant pas le vrai jugement je ne pouvais pas savoir les TPS de garde pendant les vacances. Je faisais confiance au géniteur jusqu'au jour où j'ai regardé la convocation et j'ai vu que j'avais la garde par quinzaine pendant les grandes vacances. Or le papa avait changé ce paragraphe sans que je le sache. Du coup j'ai ramené mes enfants chez leur père alors que je devais encore les garder pendant 15 jours. Le papa a porté plainte contre moi. Une demande auprès du JAF a été faite pour que je récupère la garde de mes enfants. Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **24/07/2020** à **19:36**

Bonjour  
Dans ce genre de situation, la parole est au JAF.